



OFFICE OF THE
PARLIAMENTARY BUDGET OFFICER

BUREAU DU
DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET

Méthodologie d'estimation de l'incidence financière des coûts engagés par le gouvernement du Canada à l'appui de la mission en Afghanistan

Ottawa, Canada
le 9 octobre 2008
www.parl.gc.ca/pbo-dpb

Comité consultatif

Dr. Nola Buhr

Professeure, Département de comptabilité, Université de la Saskatchewan, et présidente du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public

Dr. Michele Chwastiak

Professeure agrégée, Anderson School of Management, Université du Nouveau-Mexique

Frances M. Lussier

Congressional Budget Office (CBO) des États-Unis

Amy Belasco

Spécialiste de la défense, Congressional Research Service (CRS) des États-Unis

Dr. Douglas Bland

Professeur et président du Defence Management Studies Program, Université Queen's

Rapport préparé par

Ramnarayanan Mathilakath
Ashutosh Rajekar
Sahir Khan

et

Ross Fetterly
Collège militaire royal du Canada

Abréviations

Abréviation	Sens
ACC	Anciens combattants Canada
ACDI	Agence canadienne de développement international
A/D	À déterminer
BOI	Besoin opérationnel imprévu
CBO	Congressional Budget Office (United States)
CRS	Congressional Research Service (United States)
DPB	Directeur parlementaire du budget (Canada)
É.-U.	États-Unis d'Amérique
EEL	Engin explosif improvisé
EF	Exercice financier
FC	Forces canadiennes
GC	Gouvernement du Canada
GRC	Gendarmerie royale du Canada
MAECI	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
MDN	Ministère de la Défense nationale (Canada)
N/D	Non disponible
OEF	Opération Enduring Freedom
RMR	Rapport ministériel sur le rendement
RPP	Rapport sur les plans et priorités
SCC	Service correctionnel du Canada
SCT	Secrétariat du Conseil du Trésor
SMA	Sous-ministre adjoint
SSPT	Syndrome de stress post-traumatique
\$ US	Devise américaine
VA	Veterans Affairs (United States)
VAN	Valeur actualisée nette

Comité consultatif.....	2
Résumé.....	6
1. Introduction.....	7
2. Types de coûts engagés par le Canada.....	8
2.1. Frais de personnel.....	8
2.2. Coûts d'exploitation et d'entretien (E&E).....	9
2.3. Coûts des immobilisations.....	9
2.4. Subventions et contributions.....	10
2.5. Décès et invalidités découlant du service lors d'opérations de déploiement.....	10
3. Coûts futurs.....	12
4. Méthodologie d'estimation des coûts additionnels de la mission en Afghanistan.....	13
5. Rapports entre les inducteurs de coûts.....	14
5.1. Méthode descendante.....	14
5.2. Méthode ascendante.....	14
6. Critères d'évaluation des coûts.....	21
7. Repères au niveau des coûts.....	22
8. Conclusions et recommandations.....	23
8.1. Format recommandé des rapports ministériels.....	23
Annexe I : Rapport Mercer Canada.....	25
Annexe II : Dépenses en immobilisations, dépréciation des biens et comptabilité d'exercice.....	39

Résumé

Le présent document vise à décrire la méthodologie employée par le Bureau du Directeur parlementaire du budget (DPB) afin de faire état des *coûts additionnels* de la mission canadienne en Afghanistan pour le cadre financier. Les coûts additionnels se définissent comme les dépenses qui n'auraient pas été engagées n'eût été l'opération. Inversement, on peut les interpréter comme les économies totales que le gouvernement du Canada (GC) aurait réalisées s'il ne participait pas à la mission en Afghanistan.

En l'absence de cette mission, des dépenses sont effectuées, entre autres, pour les traitements réguliers, les indemnités, les coûts d'entretien en temps de paix et l'amortissement des immobilisations. Plusieurs coûts additionnels sont attribuables à la mission en Afghanistan, notamment l'accélération de l'amortissement des immobilisations et l'augmentation des coûts de remise à neuf; les coûts de carburant, opérationnels et d'entretien engendrés par l'intensification de la cadence des opérations dans un théâtre de guerre; la hausse des versements au titre des prestations de décès et d'invalidité (anciens combattants); la solde des réservistes; l'indemnité de danger imminent et tous les coûts additionnels en personnel qui sont propres aux opérations en Afghanistan.

Il est très difficile d'estimer le coût de la guerre pour le gouvernement du Canada avec un niveau d'assurance raisonnable. Il est tout simplement impossible d'additionner les crédits parlementaires votés des ministères impliqués parce que le Budget des dépenses n'isole pas les sommes affectées à la mission. Même si celles-ci l'étaient, le coût réel pour l'État dépasserait probablement les crédits parlementaires pour les raisons suivantes : l'amortissement accéléré des biens militaires dans le théâtre de guerre et le passif engagé et actuariel causé par les décès et les invalidités propres à la mission qui sont déjà survenus ou qui sont susceptibles de l'être à l'avenir. Une complication supplémentaire découle du recours aux crédits parlementaires pour l'établissement des coûts : les données des ministères sont déclarées en faisant appel à une combinaison de comptabilité de trésorerie et de comptabilité d'exercice.

Le présent document renferme un exposé détaillé de l'estimation des coûts directs et indirects, des dépenses engagées par divers ministères qui appuient la mission en Afghanistan, des inducteurs de coûts et des rapports entre les inducteurs et les coûts en cas d'état stable et dans un théâtre de guerre. Parmi les approches d'estimation globale, mentionnons l'*ascendante* et la *descendante*. L'approche *ascendante* recourt à des renseignements financiers détaillés des ministères, tandis que l'approche *descendante* emploie des analyses statistiques, comme l'analyse des tendances et l'analyse de régression, afin d'examiner la corrélation entre les inducteurs de coûts et les coûts. Quand d'autres techniques ou données ne sont pas disponibles, on peut faire appel à l'opinion d'experts pour soutenir l'établissement d'une estimation des coûts consensuelle en se référant à l'expérience d'autres pays.

Étant donné les importants défis posés par l'établissement des coûts de la guerre, y compris la prévision des dépenses futures, l'approche et la méthodologie du DPB procureront une fourchette de coûts en fonction d'un ensemble donné d'hypothèses. Compte tenu de l'importance financière relative de la mission en Afghanistan, nous sommes d'avis que le débat parlementaire et public bénéficierait d'une diversité d'estimations et de fourchettes de coûts.

Le présent rapport se termine par des recommandations sur la communication de renseignements par les ministères, y compris l'inclusion de la valeur actualisée nette du passif actuariel futur; l'utilisation d'une méthodologie commune d'établissement des coûts par les ministères; la précision des coûts de la mission par exercice financier. Selon le DPB, de telles modifications à la présentation de rapports au Parlement amélioreraient considérablement la transparence financière du Budget relativement à l'établissement des coûts de la mission canadienne en Afghanistan.

1. Introduction

Après les événements du 11 septembre 2001, le Canada a choisi de se joindre à la coalition mondiale engagée dans la guerre contre le terrorisme. Sa participation en Afghanistan s'inscrit dans le contexte de plusieurs opérations, comme les opérations Enduring Freedom, Apollo, Anaconda, Athena et Archer. En 2004, le Canada a élargi la portée de son implication en Afghanistan en affectant des ressources à l'aide et au soutien du développement démocratique. Deux ans plus tard, il a adopté une « approche pangouvernementale » à laquelle prennent part le ministère des Affaires étrangères, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et la GRC par le truchement de l'Équipe provinciale de reconstruction (EPR). Le pays voulait ainsi favoriser la sécurité ainsi qu'aider à la reconstruction et au développement. Sa participation se poursuit encore de nos jours.

Le présent document vise à expliquer la méthodologie adoptée par le Bureau du DPB pour déterminer l'incidence financière estimée de la mission canadienne en Afghanistan.

2. Types de coûts engagés par le Canada

Quatre différents éléments sont étroitement liés à la détermination du coût total de la mission canadienne en Afghanistan. On peut les répartir entre cinq principales catégories : le personnel; l'exploitation et l'entretien (E&E); les dépenses en immobilisations; les subventions et les contributions au titre du développement et de l'aide; et, les responsabilités de paiement engendrées par le décès et l'invalidité du personnel ainsi que les coûts médicaux. Chacune de ces catégories de coûts accomplit un but distinct relativement à l'exécution de la mission.

1. Les frais de personnel servent à payer l'équipe diplomatique, les militaires et les policiers civils canadiens ainsi que les travaux effectués par les employés d'autres ministères.
2. Les dépenses d'exploitation et d'entretien financent le coût des opérations outre-mer.
3. Le financement des immobilisations procure les ressources nécessaires à l'achat d'installations ou de pièces d'équipement majeures pour la réalisation d'activités précises.
4. Les subventions et les contributions fournissent aux ONG ou à d'autres organismes spécialisés des ressources qui leur permettent d'accomplir certaines fonctions afin d'épauler la canalisation de l'aide liée au développement. Le coût des opérations classifiées réalisées par les forces spéciales lors d'opérations de déploiement est inclus dans les estimations des coûts qu'effectue le ministère de la Défense nationale pour chaque opération de déploiement.
5. Des responsabilités de paiement sont engendrées par le décès et l'invalidité du personnel et des frais médicaux sont engagés.

Le texte qui suit présente une description sommaire de chaque catégorie.

2.1. Frais de personnel

Lors des opérations de déploiement, les frais de personnel constituent généralement les coûts les plus importants qui sont associés à la mission. Pourtant, il s'agit de la catégorie de dépenses la moins flexible. Par conséquent, l'étape préliminaire et la plus importante du processus décisionnel fédéral consiste à déterminer le nombre de personnes nécessaire (militaires canadiens, policiers civils et fonctionnaires de l'ACDI, des Affaires étrangères et d'autres ministères) qui seront employées à l'étranger ainsi que le degré de soutien qui sera consenti au pays par les ministères qui appuieront le personnel affecté outre-mer. Les quantités de matériel nécessaire ainsi que les dépenses au titre de l'exploitation et de l'entretien découlent donc largement des décisions relatives aux effectifs.

Les frais de personnel comportent à la fois des coûts directs et des coûts indirects. Ils sont subdivisés davantage en deux catégories, soit les dépenses votées et les dépenses législatives. Les coûts directs sont des frais qui varient directement en fonction de l'ampleur des effectifs ou du niveau de rémunération d'une personne. Parmi eux, on trouve le traitement (voté) d'une personne ainsi que les coûts (législatifs) engendrés par la quote-part de l'État des régimes de pension des militaires, des membres de la GRC et de la fonction publique ainsi que par la quote-part de l'employeur des régimes de pension (RPC/RRQ) et de l'assurance-emploi (AE). Les frais de personnel indirects sont des coûts qui ne varient pas directement en fonction de l'ampleur des effectifs ni du niveau de rémunération des personnes. Les dépenses au titre des régimes provinciaux d'assurance-maladie constituent un exemple de frais indirects (législatifs).

Le GC consent une gamme étendue d'indemnités et d'avantages aux fonctionnaires fédéraux qui travaillent à l'étranger. Mentionnons notamment l'indemnité de service à l'étranger, les indemnités de risque et une aide financière pour le retour à la maison à l'occasion de vacances lors d'une affectation à l'étranger, et, pour le personnel militaire, une certaine exemption fiscale lors de déploiements dans des zones de service spécial. Tous ces coûts, y compris les pertes fiscales pour l'État en raison de l'exonération d'impôt, constituent des coûts additionnels qui sont propres à l'opération de déploiement.

2.2. Coûts d'exploitation et d'entretien (E&E)

Les coûts d'exploitation et d'entretien englobent en grande partie les éléments suivants :

- les réparations d'équipement et les pièces de rechange;
- les coûts liés au carburant, à l'huile et aux lubrifiants;
- les coûts de transport relatifs au roulement des troupes et de l'équipement (aller-retour entre le théâtre des opérations et la base de l'unité);
- toute autre dépense en immobilisations qui est considérée comme faisant partie de cette catégorie de coûts selon la classification du MDN (c.-à-d. l'équipement qui coûte moins de 30 000 \$);
- les coûts liés au soutien et aux installations de la base, notamment pour la nourriture, la logistique, le logement, les communications, le matériel et les fournitures;
- les frais médicaux et hospitaliers dans le théâtre des opérations et ailleurs.

Il importe de reconnaître que ces coûts sont en grande partie variables et qu'ils augmentent ou diminuent selon le nombre de personnes et de pièces d'équipement concernées et leur taux d'activité.

Les coûts de réparation de l'équipement endommagé sont imputés à l'opération. Cependant, le MDN reçoit un certain montant au titre de l'E&E pour l'entretien des parcs existants. Le coût additionnel de réparation et d'entretien de l'équipement endommagé du fait de la mission en Afghanistan découle du taux d'activité plus élevé et de l'augmentation des dommages issus des opérations. Cette relation signifie que l'emploi accru de l'équipement engendrera une plus forte demande de pièces de rechange et de services d'entretien. En même temps, la capacité de soutenir la cadence des opérations sera décidée par le niveau du soutien au titre de l'E&E. Le maintien de l'état de fonctionnement est difficile lors d'un déploiement, avec une chaîne d'approvisionnement qui s'étend sur des milliers de kilomètres jusqu'au Canada. Compte non tenu des effets de l'âge sur l'équipement, les taux historiques d'utilisation des pièces de rechange du Système d'approvisionnement des Forces canadiennes constituent de bons indicateurs du niveau de demande de ces articles¹.

La politique opérationnelle en matière de roulement des contingents et de leur équipement aura, elle aussi, une incidence majeure sur les coûts d'E&E. Les conséquences pour ceux-ci seront considérables selon que le roulement des unités est effectué avec ou sans leur équipement, que l'équipement est réparé et remis en état dans le théâtre de guerre ou qu'il faut réexpédier l'équipement endommagé au Canada ou chez le fabricant pour les réparations.

2.3. Coûts des immobilisations

Selon le manuel des coûts du MDN, les coûts des immobilisations se définissent comme les investissements dans des biens corporels dont la vie économique dépasse un an et qui coûtent plus de 30 000 \$. Les dépenses en immobilisations servent à l'achat de nouvel équipement pour les Forces armées ainsi que pour le remplacement du vieil équipement et la fourniture de nouvelles capacités. L'ACDI et les Affaires étrangères sont également susceptibles d'effectuer de telles dépenses pour les activités de reconstruction et de développement, comme la construction ou l'amélioration de l'ambassade ou d'hôpitaux ainsi que l'achat de nouveaux véhicules.

¹ Congressional Budget Office. 2001. *The Effects of Aging on the Costs of Operating and Maintaining Military Equipment*, Congressional Budget Office, Washington. Internet : <http://www.cbo.gov/ftpdocs/29xx/doc2982/AgingCostsOM.pdf>

Pour déterminer les coûts additionnels des immobilisations subis par le GC en raison de la mission en Afghanistan, il faudrait examiner les éléments suivants :

- **Les biens d'équipement acquis expressément pour la mission en Afghanistan** : Il faudrait distinguer les coûts des immobilisations propres à la mission de ceux consentis pour l'acquisition continue d'immobilisations qui est exigée pour la modernisation des forces. Autrement dit, cette précision des achats d'immobilisations propres à la mission en Afghanistan nécessiterait une comparaison de la tendance du financement de base durant la période d'état stable et après l'exercice financier 2001-2002.
- **Les besoins opérationnels et les acquisitions d'immobilisations non planifiés** : Pour les opérations de déploiement, on aura besoin de certains biens d'équipement qui ne se trouvent pas dans les stocks des Forces canadiennes (FC). Il existe au MDN un processus axé sur les besoins opérationnels non planifiés (BONP) et par lequel on effectue l'acquisition prioritaire de biens d'équipement. Il faut décider si cet achat sera inclus dans le coût de l'opération de déploiement ou s'il sera imputé au budget ministériel établi pour les acquisitions d'immobilisations. À cet égard, il sera important de se demander si l'équipement est propre au théâtre des opérations ou s'il constituera un élément permanent des stocks des FC.
- **La modernisation (l'amélioration de l'équipement militaire)** : Les travaux de maintenance et de remise en état de l'équipement peuvent parfois donner lieu à l'ajout de capacités supplémentaires au bien. Ils augmenteront la durée de conservation résiduelle nette du bien et doivent être reflétés dans le budget des dépenses en immobilisations plutôt que dans le budget d'E&E.
- **Les biens d'équipement détruits²** : Les biens d'équipement qui sont endommagés dans le théâtre des opérations et dont la réparation n'est pas rentable réduisent la capacité des Forces. La valeur non amortie du bien est radiée et imputée au coût de l'opération.
- **Les pressions futures sur les dépenses en immobilisations** : En raison des dommages, de l'obsolescence et du retrait prématuré d'actifs immobilisés, les dépenses en immobilisations risquent de faire l'objet de pressions futures. En fait, le GC n'encourt pas de responsabilité s'il choisit de ne pas financer cette future dépense. On suppose toutefois le rétablissement des divers ministères et de leurs capacités à leurs niveaux antérieurs à la mission.

2.4. Subventions et contributions

Le GC fournit de l'aide à l'Afghanistan dans le contexte de la mission en cours. Cette assistance est canalisée par des moyens directs et indirects. Un exemple de l'aide directe serait la construction d'un hôpital en Afghanistan. L'aide indirecte (subventions et contributions) est canalisée par des organisations comme la Croix-Rouge et l'ONU.

2.5. Décès et invalidités découlant du service lors d'opérations de déploiement

Le GC dispose d'un éventail de programmes destinés à soutenir le personnel des FC qui a été blessé ou atteint d'invalidité du fait de son service en Afghanistan. En outre, nombre des militaires blessés ou atteints d'invalidité sont admissibles à une pension d'ancien combattant en raison de leur service lors d'une opération de déploiement. Par conséquent, le GC est responsable du versement de diverses rentes au personnel des FC pendant des périodes pouvant s'étendre sur plusieurs décennies. Le paiement des prestations aux membres du personnel des FC et à leurs familles est administré par plusieurs ministères, comme le MDN, le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) et Anciens Combattants Canada (ACC).

² Il s'agit d'une charge calculée. La charge qui aura un effet sur la trésorerie sera imputée lors d'exercices ultérieurs, quand le bien sera remplacé.

Le versement des prestations est considéré comme un coût pour l'opération de déploiement seulement si des paiements supplémentaires dépassent la portée de la couverture d'assurance que les membres des Forces canadiennes auraient reçue indépendamment de la mission. De surcroît, si les primes d'assurance sont versées par les ministères eux-mêmes et non par les membres et que des primes de réassurance supplémentaires sont acquittées ou des paiements de prime additionnels sont effectués, les montants correspondants seraient considérés comme des coûts additionnels directs pour la mission en Afghanistan. On peut déterminer le coût en calculant la valeur actualisée nette (VAN) de chaque pension ou de chaque paiement. Avec les données appropriées, le calcul de la VAN des pensions peut être réalisé par le Bureau de l'actuaire en chef du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) ou par le Groupe des pensions du SCT.

Toutes les sommes engagées par ces divers paiements constituent un coût additionnel pour la mission en Afghanistan, étant donné qu'elles n'auraient pas été dépensées en temps de paix. L'intensité des niveaux d'activité et de la cadence des opérations peut également susciter des problèmes médicaux à long terme dont les livres comptables des divers ministères ne rendent pas actuellement compte. Il arrive que des décennies s'écoulent avant la déclaration de maladies comme les troubles de stress post-traumatique (TSPT).

Le lecteur est invité à consulter les annexes pour une analyse détaillée des diverses méthodologies à employer par le Bureau du DPB pour l'estimation des coûts liés aux décès et aux invalidités.

3. Coûts futurs

Le GC contractera des dettes non provisionnées³ en raison des décès et des invalidités **actuels** et **futurs** dans le contexte de la mission en Afghanistan. Ceci a été discuté plus en détail dans l'*Annexe I : Rapport Mercer Canada*.

³ Les dettes non provisionnées correspondront à la valeur actualisée de tous les paiements futurs.

4. Méthodologie d'estimation des coûts additionnels de la mission en Afghanistan

Les sections précédentes du document ont décrit les types de coûts engagés par divers ministères du GC à l'appui de la mission en Afghanistan. Les ministères supportent une partie des dépenses susmentionnées en période d'état stable⁴. Toutefois, dans un théâtre de guerre ou lors d'un déploiement, ces mêmes coûts tendent à augmenter considérablement à cause des inducteurs de coût propres à ce théâtre, comme la cadence opérationnelle, le roulement des troupes et de l'équipement, le taux de mortalité et d'invalidité, le taux d'activité de l'équipement (aéronefs, chars d'assaut, etc.), et les dépenses en immobilisations qui sont effectuées uniquement pour la mission concernée.

Par conséquent, l'estimation des coûts additionnels du déploiement exige un examen des inducteurs de coûts et des coûts dans le contexte de l'évolution des rapports entre eux en cas d'état stable et en cas de présence dans un théâtre de guerre ou de déploiement. Elle nécessite aussi une analyse des hypothèses comptables sous-jacentes aux fins de la constatation des charges, y compris l'amortissement accéléré des immobilisations dans un théâtre de guerre.

⁴ Par « état stable », on entend une période normale, c.-à-d. une période sans guerre ni déploiement.

5. Rapports entre les inducteurs de coûts

Les rapports entre les inducteurs de coûts et les coûts en cas d'état stable et en cas de déploiement sont résumés ci-dessous. La méthodologie d'évaluation du Bureau du DPB tentera de ventiler les coûts additionnels de la mission en Afghanistan par au moins deux méthodes : une **approche descendante**, qui tente de recueillir les renseignements sur les dépenses additionnelles à partir des crédits parlementaires accessibles au public et d'autres données, et une **approche ascendante**, selon laquelle les dépenses additionnelles sont établies à partir de renseignements supplémentaires obtenus des ministères et des organismes concernés du GC. Par ailleurs, chaque méthode fera ressortir les avantages et les faiblesses de l'autre. Dans certains cas, nous proposons quelques autres méthodologies d'estimation afin de déterminer plus précisément les coûts engagés.

5.1. Méthode descendante

Dans la méthode descendante, il s'agit d'examiner exclusivement des renseignements accessibles au public qui se trouvent dans le Budget des dépenses, dont les Rapports ministériels sur le rendement (RMR) et les Rapports sur les plans et les priorités (RPP), puis de tenter de calculer les dépenses additionnelles possibles des ministères concernés pour la mission en Afghanistan. Cette approche servira à évaluer les coûts engagés par l'ensemble des ministères, dans toute la mesure du possible. La méthodologie descendante pourrait être dépourvue d'un niveau d'exactitude acceptable, étant donné la qualité des rapports et les limites inhérentes aux données des RMR et des RPP.

5.2. Méthode ascendante

Dans la méthode ascendante, il s'agit de collaborer avec les ministères et les organismes concernés du GC, afin d'obtenir des données financières et autres de leurs systèmes d'information financière, et d'élaborer un modèle d'établissement des coûts qui présente plus précisément les divers inducteurs de coûts et leur interaction avec la situation de déploiement. La méthode ascendante sera la plus précise pour le calcul des coûts déjà engagés. En outre, elle fournira, pour les relations, des indicateurs solides sur la modélisation future des coûts. Cependant, elle dépendra uniquement de la capacité et de la volonté des ministères visés de fournir, en temps opportun, les données financières et opérationnelles nécessaires et pertinentes.

Personnel déployé : Les Forces canadiennes sont constituées des membres à temps plein de la Force régulière ainsi que de la Force de réserve, qui comporte quatre composantes, soit la Première réserve, la Réserve supplémentaire, le Cadre des instructeurs de cadets et les Rangers canadiens ⁵ . Les réservistes, qui sont volontaires, peuvent représenter jusqu'à 20 p. 100 du personnel lors de certains déploiements ⁶ . Nombre d'entre eux peuvent accomplir les tâches attribuées à la Force régulière ⁷ .	
Incidence en cas d'état stable	Certains coûts sont fixes et seraient engagés de toute manière, même en l'absence d'une opération de déploiement. Parmi ceux-ci, on trouve le traitement et les indemnités du personnel militaire régulier et des fonctionnaires d'autres organismes, comme l'ACDI, les Affaires étrangères, la GRC et les ACC. Cependant, les réservistes ne sont rémunérés que pour la durée de leur service.
Incidence en cas de déploiement	Toutes les indemnités et les prestations payables en raison du déploiement seront des coûts additionnels. Parmi ceux-ci, mentionnons la totalité des coûts liés aux réservistes durant leur formation et leur déploiement, ainsi que ceux relatifs aux forces engagées pour soutenir la mission en Afghanistan, c.-à-d. les frais de personnel associés à l'engagement au-delà du niveau de base normal en période d'état stable. Les primes de recrutement supplémentaires qui sont versées au-delà des taux correspondant aux temps de paix doivent également être ajoutées au coût de la mission en Afghanistan, étant donné qu'elles constituent les coûts du processus de recrutement pour la mission.
Méthodologie d'évaluation des coûts	Descendante : Les coûts reliés au personnel, à savoir les traitements et les indemnités, sont englobés dans le crédit pour dépenses de fonctionnement ⁸ dans les crédits parlementaires et doivent être précisés plus clairement. Ascendante : On obtiendra du MDN une ventilation détaillée des coûts relatifs aux traitements, aux indemnités et aux primes.

⁵ Les sources de financement des membres de la Force régulière et des réservistes lors des opérations de déploiement sont différentes.

⁶ Corinne McDonald. 1999. *Les Forces armées canadiennes : le rôle des réserves*, Ottawa, Bibliothèque du Parlement, Division des affaires politiques et sociales. Internet : <http://dsp-psd.pwgsc.gc.ca/Collection-R/LoPBdP/BP/prb9911-f.htm>. Publication PRB-99-11F.

⁷ MDN. 1994. *Livre blanc sur la défense*. Internet : <http://www.forces.gc.ca/admpol/content.asp?id={3EBC39F6-F41B-40C5-B6B5-B54E185F014F}&lang=2>

⁸ *Comment déchiffrer les parties I et II du budget des dépenses : Le plan des dépenses du gouvernement et le budget principal des dépenses*. Internet : <http://www.parl.gc.ca/information/library/PRBpubs/prb0754-f.pdf>.

Cadence opérationnelle : Elle reflète la nature et l'intensité réelles des opérations militaires.	
Incidence en cas d'état stable	En période d'état stable, la cadence opérationnelle est stable et prévisible, et se rapporte surtout à la formation et aux exercices en temps de paix.
Incidence en cas de déploiement	La cadence ou l'intensité des opérations de combat s'accroît lors d'un déploiement et a une incidence directe à la fois sur les coûts directs (comme le carburant et d'autres dépenses d'E&E à cause de l'usure) ainsi que sur l'amortissement des biens. L'activité plus grande des avions ou des camions de transport utilisés pour le déploiement des troupes, la hausse du nombre de patrouilles aériennes de combat réalisées par les chasseurs, ainsi que l'usure et l'utilisation accrues des moteurs, des radars et d'autres pièces d'équipement mécaniques et électroniques semblables engendreraient un remplacement plus rapide du matériel qu'en temps de paix. Par conséquent, l'intensification de la cadence des opérations aurait une incidence directe sur tous les aspects de la réalisation des objectifs de la mission en Afghanistan. Elle entraînera probablement une hausse des coûts liés aux décès et aux invalidités ⁹ .
Méthodologie d'évaluation des coûts	Descendante : Les coûts liés aux opérations, notamment les dépenses de la mission, les activités d'entretien, les pièces de rechange et le carburant, sont englobés dans le crédit pour dépenses de fonctionnement des crédits parlementaires. Ascendante : On obtiendra du MDN une ventilation détaillée des coûts relatifs aux éléments susmentionnés.

Taux d'activité de l'équipement et roulement : Le taux d'activité de l'équipement et la méthode comptable employée pour la divulgation dans les livres publics devraient indiquer la durée d'utilisation estimée du matériel. Le MDN recourt à la méthode de l'amortissement constant des immobilisations sur la durée utile de l'équipement.

Incidence en cas d'état stable	En période d'état stable, le taux d'activité de l'équipement militaire, comme les aéronefs, les hélicoptères, les chars et les véhicules blindés, tend à être beaucoup plus faible et stable. Par ailleurs, l'emploi des immobilisations en temps de paix déterminerait la vie utile des biens concernés. Cela ne coïnciderait pas nécessairement avec l'amortissement constant utilisé pour le traitement comptable. Par exemple, la flotte d'hélicoptères Sea King est utilisée, même si d'un point de vue comptable, sa vie utile a expiré depuis longtemps.
Incidence en cas de déploiement	Dans le théâtre de guerre, le taux d'activité de l'équipement militaire tend à être beaucoup plus élevé, ce qui mène à l'accélération de l'amortissement causée par l'usure et à des dommages. En outre, plus le roulement de l'équipement et du personnel est élevé, plus le coût de leur retour au Canada par avion ou par bateau l'est aussi. Si le matériel destiné aux contingents est expédié par bateau ou par avion avec le personnel, cela influera également sur les coûts de transport lors des déploiements.
Méthodologie d'évaluation des coûts	Descendante : Le taux d'activité de l'équipement ne figure pas dans les documents budgétaires. Ascendante : On obtiendra du MDN une ventilation détaillée des coûts relatifs aux éléments susmentionnés.

⁹ La déconstruction d'opérations données et de leurs inducteurs de coûts dépasse la portée du présent document. Le lecteur est invité à consulter les annexes pour une analyse détaillée des diverses méthodologies à employer par le Bureau du DPB pour l'estimation des coûts liés aux décès et aux invalidités.

Prix du carburant et des services publics : Traditionnellement, le coût de l'énergie, y compris celui de tous les carburants et de la consommation des services publics, représente environ 3 p. 100 du budget de la défense. Cette catégorie est extrêmement sensible aux fluctuations de prix. Contrairement aux entreprises privées, les forces armées ne disposent, de court à moyen terme, que d'une flexibilité limitée pour modifier leur emploi des carburants lors d'opérations militaires.

Incidence en cas d'état stable	Sans objet
Incidence en cas de déploiement	Lors d'un déploiement, les coûts de carburant seraient plus élevés du fait de l'accélération de la cadence opérationnelle. De surcroît, ils pourraient l'être aussi parce que les Forces doivent acheter le carburant à des prix mondiaux plus chers.
Méthodologie d'évaluation des coûts	Descendante : Les coûts du carburant et des services publics sont englobés dans le crédit pour dépenses de fonctionnement des crédits parlementaires. Ascendante : On obtiendra du MDN une ventilation détaillée des coûts relatifs à l'élément susmentionné.

Amélioration et remise à neuf de l'équipement¹⁰ : Par « remise à neuf », on entend les travaux d'entretien courant et de révision qui restaurent l'équipement à son état « à neuf ». D'un point de vue comptable, on prolongerait ainsi la période de conservation de l'équipement au-delà de sa durée originelle lors de l'acquisition. Pour sa part, l'amélioration comprend des travaux d'entretien courant et de révision qui non seulement restaurent l'équipement à son état « à neuf », mais accroissent ses capacités. Par exemple, on parle « d'amélioration » lorsqu'on remplace un moteur V-4 par un V-6 ou qu'on installe un nouveau radar sur du matériel existant.

Incidence en cas d'état stable	En période d'état stable, des dépenses peuvent être liées à l'amélioration ou à la mise à niveau de l'équipement. Elles devraient être imputées au budget des dépenses en immobilisations et il faudrait ajuster les charges d'amortissement en conséquence.
Incidence en cas de déploiement	Lors d'un déploiement, des coûts additionnels considérables sont engagés du fait de la remise à neuf et de la révision de l'équipement endommagé en raison de l'intensité des opérations. Les frais de remise à neuf, qui constituent tous des coûts additionnels de la guerre, sont des dépenses effectuées par les forces armées afin de restaurer les biens à leur état d'avant-guerre.
Méthodologie d'évaluation des coûts	Descendante : Les coûts liés à l'amélioration peuvent être englobés dans le crédit pour dépenses de fonctionnement des crédits parlementaires, malgré le fait qu'il s'agit en fait de dépenses en immobilisations, ou ils peuvent être inclus dans le crédit établi pour celles-ci. Ascendante : On obtiendra du MDN une ventilation détaillée des coûts relatifs aux éléments susmentionnés.

¹⁰ Selon la définition du département de la Défense des États-Unis, la « remise à neuf » correspond aux fonds destinés à la restauration des unités à leur état d'avant-guerre. Elle inclut non seulement les sommes destinées aux travaux de réparation et de remplacement de l'équipement qui a été endommagé durant la guerre ou dont la remise en état n'est pas rentable, mais aussi les montants consacrés à la modernisation de l'équipement pour satisfaire des besoins futurs. Selon le rapport remis par le Congressional Research Service au Congrès et daté du 11 avril 2008, les fonds demandés et reçus par le département de la Défense pour la remise à neuf constituent la principale raison de l'augmentation des coûts de la guerre entre l'EF 2004 et l'EF 2007. Même si les coûts de réparation et de remplacement sont susceptibles d'augmenter au fil du temps à cause des opérations de guerre, il semble qu'une bonne partie de l'augmentation reflète un élargissement de la définition de ce qui est nécessaire. Pour l'EF 2008, le département de la Défense a demandé 46 milliards de dollars au titre de la remise à neuf.

Formation : Les Forces canadiennes ont établi un niveau annuel pour la formation. Le financement dans les limites du montant de référence est déjà accordé par le truchement du budget ministériel. Chaque commandement ou force (Armée de terre, Marine, Force aérienne, etc.) des Forces canadiennes reçoit une formation et se voit confier la tâche de réaliser certaines missions précises. Les membres des FC peuvent avoir à se recycler avant le déploiement, afin de mieux tenir compte des besoins propres à la mission à accomplir. Le recyclage pour une nouvelle mission peut influencer sur la capacité des FC de mener une opération de type différent à l'avenir.	
Incidence en cas d'état stable	La participation aux opérations de déploiement à l'étranger est susceptible d'accroître le besoin d'une formation propre au théâtre ou d'une formation plus approfondie et spécialisée que d'habitude. En temps de paix, la cadence des opérations a peu d'effet si aucune mission de déploiement n'est en cours. Toutefois, si la politique de roulement durant un déploiement exige le cheminement vers le bas des leçons et des tactiques, il faudrait alors modifier les cours et la formation de base qui sont dispensés aux membres et aux recrues.
Incidence en cas de déploiement	Dans le cas des Forces canadiennes, la préparation et la formation du personnel militaire sont exigées pour les opérations dans une région où des menaces asymétriques prédominent ¹¹ . Il faut consacrer plusieurs mois à la formation et les coûts additionnels sont considérables à cet égard. La mission en Afghanistan peut être considérée comme une mission unique en son genre pour les Forces canadiennes, étant donné que celles-ci n'ont pas eu à se battre et à s'entraîner pour une guerre ou un conflit asymétrique ¹² .
Méthodologie d'évaluation des coûts	Descendante : Les coûts liés à la formation sont probablement englobés dans le crédit pour dépenses de fonctionnement des crédits parlementaires, malgré le fait qu'il s'agit en fait de dépenses en immobilisations. Ascendante : On obtiendra du MDN une ventilation détaillée des coûts relatifs à l'élément susmentionné.

¹¹ Pour un exposé des tendances émergentes en matière de conflits qui met l'accent sur le milieu en pleine évolution auquel les militaires canadiens font face au XXI^e siècle, on peut lire l'article de Thomas X. Hames intitulé « Fourth Generation Warfare Evolves, Fifth Emerges » dans le numéro de mai-juin 2007 de *Military Review*, aux pages 14 à 23. Internet : http://www.au.af.mil/au/awc/awcgate/milreview/hammes-4gw_and-5th.pdf

¹² Selon le RMR 2006-2007 du MDN (<http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2006-2007/inst/dnd/dnd01-fra.asp>), les Forces canadiennes ont trois rôles : « protéger la population canadienne au pays et défendre notre souveraineté; défendre l'Amérique du Nord en collaboration avec les États-Unis; contribuer à la paix et à la sécurité internationales ». On ne sait pas avec certitude si les Forces canadiennes ont pour objectif de disposer de la gamme complète des capacités de combat et opérationnelles. Si tel est le cas, il est difficile de déterminer si les dépenses de formation qui sont engagées au titre de la guerre asymétrique constituent vraiment des coûts additionnels pour la mission en Afghanistan, étant donné qu'elles s'inscriraient dans le financement de base qui est, de toute façon, destiné à soutenir les Forces canadiennes. En outre, comme celles-ci se trouvent en Afghanistan depuis une bonne partie de la présente décennie, on se demande si des dépenses additionnelles sont encore nécessaires au titre de la formation, puisque l'expérience et l'apprentissage en matière de guerre asymétrique devraient maintenant faire partie de la formation réglementaire, à moins que le MDN décide d'annuler ce type de formation après la fin de la mission.

Opérations de change : En moyenne, la demande de monnaie étrangère suscitée par les dépenses du ministère de la Défense nationale varie entre 8 et 11 p. 100.

Incidence en cas d'état stable En période d'état stable, le MDN est exposé aux risques qui sont liés aux taux de change et qui découlent de contrats d'achat à long terme.

Incidence en cas de déploiement Lors d'un déploiement, les risques liés aux taux de change pourraient être prononcés, étant donné que le carburant, qui représente une part considérable des dépenses d'E&E, devrait être acheté dans des marchés étrangers où le coût des produits de base est susceptible d'être plus élevé qu'au Canada¹³.

Méthodologie d'évaluation des coûts Descendante : Les coûts liés aux opérations de change sont probablement englobés dans le crédit pour dépenses de fonctionnement des crédits parlementaires.
Ascendante : On obtiendra du MDN une ventilation détaillée des coûts relatifs à l'élément susmentionné.

¹³ Durant l'exercice financier 2006-2007, 10,8 p. 100 des dépenses de défense ont été engagées à l'extérieur du Canada. Direction — Finances et établissement des coûts. 2008. *Dépenses estimatives du MDN par circonscription électorale et par province*, page vii.

Amortissement et comptabilité d'exercice ¹⁴ : Selon la méthode de la comptabilité d'exercice, l'utilisation des immobilisations est constatée en la passant en charges (en l'amortissant) au fil de la période d'usage prévue (vie utile). La comptabilité d'exercice est particulièrement pertinente pour le MDN, dont l'horizon de planification s'étend sur plusieurs décennies et qui dispose d'immobilisations valant environ 51 milliards de dollars ¹⁵ . L'amortissement des immobilisations a une incidence réelle et considérable sur le cadre financier du GC, étant donné que l'État devrait affecter des sommes pour le remplacement des biens. Il se peut que celui-ci se produise en fait après la fin de la mission, mais il constitue néanmoins une source directe de coûts additionnels pour cette dernière.	
Incidence en cas d'état stable	Le MDN a recourt à une méthode d'amortissement constant pour calculer le plan et le taux d'amortissement de chaque bien. On ne peut déterminer avec certitude comment on calcule la vie utile totale du bien concerné. Toutefois, le plan d'amortissement des immobilisations en temps de paix aurait probablement une incidence sur les crédits annuels liés au bien en question.
Incidence en cas de déploiement	Dans un théâtre de guerre, l'amortissement des biens est extrêmement concentré au début à cause des conditions opérationnelles hostiles, de l'accroissement du taux d'activité et de l'âge de l'équipement lui-même. La concentration initiale de l'amortissement imposerait un fardeau accru sur le cadre fiscal, étant donné que l'État devrait maintenant dépenser des sommes pour remplacer le bien après un an ou deux plutôt qu'à la fin de sa durée économique normale. Par conséquent, on peut raisonnablement s'attendre à une réduction de la durée utile prévue des systèmes d'armes concernés ¹⁶ . Le remplacement de l'actif immobilisé visé peut ne pas s'effectuer à la fin de la durée de vie comptable si des améliorations ou des modifications ont été apportées au bien lors de son entretien. Il faudrait ajuster la vie utile prévue de cette pièce d'équipement en fonction d'évaluations techniques. Si l'on a besoin de replacer plus tôt que prévu à l'origine une catégorie donnée d'actifs immobilisés, cette mesure serait alors imputée comme un coût additionnel pour la mission en Afghanistan ¹⁷ .
Méthodologie d'évaluation des coûts	Une analyse de cas particuliers est nécessaire. Le lecteur est invité à consulter les annexes pour obtenir plus de précisions.

¹⁴ Pour une discussion plus poussée de l'amortissement et de la comptabilité d'exercice, le lecteur est invité à consulter les annexes.

¹⁵ MDN. 2007. *États financiers ministériels 2006-2007*, page 16.

¹⁶ Lawrence J. Korb, Max A. Bergmann et Loren B. Thompson. 2006. *Marine Corps Equipment After Iraq*, Center for American Progress, Washington, et Lexington Institute, Washington. Internet : http://www.americanprogress.org/issues/2006/08/marine_equipment.pdf.

¹⁷ Par exemple, le Canada a, vers l'an 2000, surblindé les chars Leopard 1A3 avec un blindage MEXAS pour un montant inconnu. En outre, 18 simulateurs d'instruction de tir de l'équipage des Leopard ont été achetés en même temps. Ces chars auraient été remplacés en 2015 à cause de leur obsolescence totale et du manque de soutien logistique et de pièces de rechange. Toutefois, durant l'exercice financier 2006-2007, le Canada a décidé de mettre hors service le parc de Leopard 1A3 (C2) et de le remplacer par un parc tout neuf de chars Leopard 2A6M acquis des Pays-Bas dans le contexte d'un marché global de 1,25 milliard de dollars, à cause de l'inadéquation des Leopard 1A3 (C2) aux conditions en Afghanistan (<http://www.cbc.ca/canada/story/2007/05/17/tanks.html>). Par conséquent, la mise hors service du parc de Leopard 1A3 (C2) a été techniquement devancée de 2015 à 2007, ce qui représente un amortissement accéléré et, donc, constitue un coût additionnel pour la mission en Afghanistan. De surcroît, le déploiement du nouveau parc de Leopard 2A6M en Afghanistan sera devancé au 16 août 2007, date officielle d'entrée en vigueur de cette mesure.

6. Critères d'évaluation des coûts

Une méthodologie d'estimation ne peut s'appliquer dans les circonstances les plus variées que si elle repose sur certains critères de base. D'un point de vue élémentaire, les critères d'évaluation des coûts devrait reposer sur l'intégralité, le caractère raisonnable, l'uniformité, la documentation, ainsi que la crédibilité¹⁸. Pour assurer l'intégralité, il est essentiel d'identifier et d'inclure tous les principaux facteurs de coûts. De plus, on recommande de catégoriser les coûts par exercice financier et de les présenter en dollars de l'année du budget ou en dollars constants de l'année pour ensuite analyser les résultats. Le caractère raisonnable implique que les hypothèses utilisées sont réalistes et convenables. Celui-ci implique également qu'on fait appel à une méthodologie appropriée d'établissement des coûts dans les circonstances données et que ces coûts historiques sont bien documentés. Quant à l'uniformité, elle découle de l'utilisation systématique des facteurs et des techniques dans le temps. Une documentation efficace est possible lorsqu'on parvient à réunir suffisamment d'information afin que d'autres puissent reproduire les coûts. Enfin, la crédibilité se trouve rehaussée lors de la validation externe de la méthodologie d'établissement des coûts, ainsi que grâce au niveau d'expertise, de connaissance et d'expérience des analystes.

¹⁸ Office of the Secretary of Defense Cost Analysis Improvement Group (1992), *Operating and Support Cost Estimating Guide*, (Department of Defense, Washington). Page 3-2.

7. Repères au niveau des coûts

Pour interpréter l'information de façon efficace, on doit placer celle-ci dans son contexte. On peut établir ce contexte en analysant le coût des opérations réalisées de divers angles, ainsi qu'en analysant leurs influences. Cela peut comprendre :

- **Une combinaison du soutien annuel au compte de soutien des opérations de déploiement (CSOD) annuel et au financement du compte des opérations de déploiement (COD)** – Il s'agit là d'un indicateur fiable du coût des opérations de déploiement au cours de l'année, puisqu'on doit les préciser dans un contrat et les réaliser (comme les coûts d'approvisionnement national (AN) du MDN lors d'une demande accrue de pièces de rechange des immobilisations en raison d'un rythme accru des activités) au cours d'un exercice financier.
- **Troupes moyennes déployées par mois (par opération)** – Le nombre de militaires déployés au cours d'un mois donné constitue un facteur de coût dominant, qui influence une multitude d'opérations et les coûts d'entretien. Une variation au niveau des effectifs mensuels peut servir à établir une comparaison avec d'autres variables dans le temps.
- **Taux d'utilisation mensuel des principaux parcs d'équipement déployés** – L'utilisation mensuelle des principaux parcs d'équipement déployés comparativement au taux moyens en temps de paix nous indique l'intensité de l'utilisation de cet équipement.
- **Comparaison annuelle du pourcentage des principaux parcs déployés outremer** – Une comparaison annuelle des principaux parcs d'équipement déployés outremer sur plusieurs exercices financiers nous permet d'identifier les parcs devant faire l'objet d'une analyse minutieuse au niveau des dépenses incrémentielles.
- **Financement incrémentiel annuel** – Le financement incrémentiel annuel alloué « en cours d'année » dans le cadre du processus fédéral du budget supplémentaire des dépenses – par rapport à l'opération déployée – nous sert de repère afin d'évaluer l'augmentation des activités au-delà du niveau de référence auquel cette opération de déploiement a donné lieu.
- **Valeur des coûts absorbés** – La valeur que chaque ministère a absorbée dans les coûts incrémentiels attribuables aux opérations outremer au cours de chaque exercice financier constitue un autre paramètre de l'impact des opérations déployées sur le ministère.
- **Niveau et intensité des opérations déployées pour chaque ministère** – Ces éléments peuvent se mesurer à partir du pourcentage annuel des coûts incrémentiels par rapport à l'actuel budget de référence. Le niveau et l'intensité de l'opération déployée du ministère témoignent de l'omniprésence de cette opération pour le ministère. Ce repère peut également inclure une comparaison avec les déploiements antérieurs d'importance.
- **Pourcentage des coûts d'une mission consacrés aux entrepreneurs** – Le recours croissant aux entrepreneurs lors des opérations déployées afin de réaliser des fonctions variées outremer aura des répercussions sur les coûts et sur le degré d'effort que déploient les ministères qui appuient la mission. Un nombre élevé d'entrepreneurs révèle le degré de maturité de la mission et la stabilité relative des coûts.

8. Conclusions et recommandations

Compte tenu de la matérialité des dépenses sur le plan fiscal et pour assurer une transparence fiscale améliorée à l'égard du Parlement, le Bureau du directeur parlementaire du budget recommande à chacun des ministères de définir clairement le coût incrémentiel que doit encourir le gouvernement canadien pour son soutien à l'Afghanistan et d'en faire état en tant que poste distinct en faisant appel à une méthodologie commune d'établissement des coûts. Tous les crédits parlementaires destinés à la mission en Afghanistan devraient apparaître en tant que postes distincts dans le budget afin d'éviter ainsi le regroupement des fonds, ce qui a pour effet de compliquer considérablement les évaluations des coûts. Par exemple, aux É.-U., tout le financement ayant trait à la guerre, fait l'objet d'un crédit distinct dans le cadre du budget supplémentaire des dépenses, ce qui en facilite grandement le suivi.

Le Bureau du DPB recommande aux ministères participant à la mission en Afghanistan de présenter les estimations des coûts au niveau des différents effectifs et de faire appel au format suivant de rapport parlementaire afin de favoriser la transparence sur le plan fiscal, ainsi qu'un dialogue et un débat améliorés au niveau parlementaire.

8.1. Format recommandé des rapports ministériels

- **Coûts standard** – Lorsqu'on les connaît, on devrait utiliser les coûts standard pour le personnel et l'équipement¹⁹. De façon générale, les coûts standard nous procurent une méthode commune d'analyse des coûts afin de pouvoir évaluer l'impact financier des changements d'activité ou les coûts des activités particulières.
- **Rapports de coûts** – On devrait faire état des coûts totaux et des coûts incrémentiels. Les coûts totaux se définissent comme étant « la somme de tous les coûts, variables et fixes, directs et indirects, en espèces et autres, que le GC encourt pour offrir un service ». Les coûts incrémentiels se définissent comme étant les « coûts additionnels et variables encourus et résultant directement de la prestation d'un service. Ces coûts proviennent de ressources additionnelles ou d'une réaffectation des ressources actuelles. »
- **Coûts annuels** – Les coûts devraient être séparément par exercice financier (EF) à compter de l'EF 2001-02 jusqu'à l'EF 2007-08. De plus, on recommande de présenter une estimation pour l'EF 2008-09. On devrait également produire une estimation séparée pour la valeur actuelle du passif à venir encouru au cours de la période qui s'étend de l'EF 2001-02 jusqu'à l'EF 2008-09.
- **Passif à venir** – Tout le passif à long terme estimé en rapport avec le personnel et résultant du soutien ministériel accordé sur le théâtre en Afghanistan et qui sera encouru au cours des exercices financiers à venir doit être estimé et déclaré en fonction de sa valeur actualisée nette²⁰. Les estimations des pensions (telle la pension des Anciens combattants d'un soldat handicapé) devraient être produites par des actuaires du gouvernement ou du secteur privé. On peut établir un modèle consolidé en faisant appel aux données et aux hypothèses fournies par les Anciens combattants en utilisant les données sur la population des anciens combattants en Afghanistan. Dans ce modèle, on devrait également tenir compte de l'utilisation accrue des services de santé et autres, au fur et à mesure que les anciens combattants avancent en âge. Veuillez consulter la section détaillée consacrée à la méthodologie d'évaluation du passif attribuable aux décès et aux invalidités (ANNEXE I : Rapport Mercer Canada).

¹⁹ Le ministère de la Défense nationale produit chaque année un manuel sur les facteurs de coûts dans lequel on présente les coûts standard du personnel, de l'équipement et des installations. Directeur, Finances et Établissement des coûts (2008), 2008-2009, *Manuel sur les facteurs de coûts* du MDN.

²⁰ La notion selon laquelle l'argent présente une valeur temporelle est une des notions les plus importantes dont on doit tenir compte lors de l'analyse financière. Par cette notion, on reconnaît le coût des intérêts d'une dette sur une période de temps précise ou l'avantage de l'intérêt gagné grâce aux fonds investis. Dans le cas d'une activités en cours, lorsque les dépenses entraîneront un passif pour bien des décennies à venir, cette notion joue un rôle important afin de déterminer les coûts futurs.

Le Bureau du DPB recommande également aux ministères :

- de produire une déclaration des coûts annuels par phase de déploiement (pré-déploiement, déploiement, embauche, redéploiement et reconstitution de l'équipement). Les coûts estimés de recapitalisation d'un exercice financier donné qu'on prévoit encourir au cours des exercices financiers suivants devraient apparaître séparément en tant que dépenses des années futures;
- de produire une déclaration séparée des coûts accumulés à long terme;
- de déclarer séparément les coûts totaux et les coûts incrémentiels, en dollars courants et en dollars constants (2007);
- de déclarer le montant incrémentiel annuel absorbé par ministère, ainsi que l'affectation budgétaire totale en fin d'exercice;
- pour les Forces canadiennes, de déclarer le nombre d'effectifs déployés chaque mois en proportion du nombre total d'effectifs militaires par année;
- de déclarer le financement incrémentiel annuel alloué dans le cadre du budget supplémentaire des dépenses concernant l'opération déployée en tant que pourcentage du financement total du ministère;
- de déclarer la « latitude » annuelle par ministère qui résulte d'une radiation totale sans possibilité de récupération de l'équipement lourdement endommagé ou détruit lors des opérations de déploiement;
- de déclarer la « latitude » annuelle par ministère qui résulte de la réduction de la valeur des éléments d'actif attribuable à une durée de vie réduite de l'équipement ayant fait l'objet d'une utilisation intense et sur une période prolongée dans le cadre des opérations de déploiement;
- de déclarer la valeur actualisée nette des pensions et des programmes s'adressant au personnel invalide après avoir servi en Afghanistan, ainsi que le coût des pensions versées aux familles des soldats tués dans ce pays alors qu'ils servaient le Canada.

Annexe I : Rapport Mercer Canada

La DPB a retenu les services de la firme Mercer Canada à laquelle il a demandé d'estimer les coûts du passif que représentent pour l'État les décès, les invalidités, les frais médicaux et les cas de SSPT²¹ attribuables à la mission canadienne en Afghanistan. Mercer Canada a ainsi remis au DPB un rapport comportant des estimations de coûts en ce qui concerne la méthodologie, les hypothèses et l'ordre de grandeur.

Des extraits pertinents du rapport Mercer Canada sont reproduits ci-dessous.

Méthodologie et hypothèse

Cette section renferme un sommaire des méthodes et des hypothèses utilisées dans le cadre de nos estimations des coûts. Pour plus de détails, voir l'**annexe C**.

Prestations de décès

Voici quelles sont les méthodes qu'on a utilisées pour évaluer les prestations de décès en vertu de la LPRFC et des programmes d'ACC.

LPRFC

- Prestation supplémentaire de décès (PSD)

La PSD en vertu de la LPRFC consiste à verser une prestation globale équivalant au double du salaire. Pour chaque décès attribuable au conflit en Afghanistan, la prestation de décès était basée sur un salaire moyen hypothétique de 52 000 \$ (pour l'exercice financier 2007-08 et accru de 3 p. 100 pour chaque année additionnelle) d'après l'information fournie par le MDN au sujet des gens ayant laissé leur vie. De plus, on ajoutait à ce montant 5 p. 100 de frais d'administration.

- Rente de survivant

La LPRFC prévoit également une rente de survivant versée à un conjoint admissible et/ou aux enfants à charge. Partant d'un profil démographique moyen provenant du rapport d'évaluation actuarielle réalisé en vertu de la LPRFC, nous avons estimé la différence nette entre la valeur actualisée d'une rente de survivant et le montant accumulé de la prestation de retraite. Nos estimations révèlent que la différence nette entre les deux n'est pas importante. Par conséquent, on n'a pas tenu compte de la valeur des rentes de survivant en vertu de la LPRFC dans le cadre de notre estimation.

²¹ SSPT signifie « syndrome de stress post-traumatique ».

ACC

- Remise d'un montant forfaitaire

En vertu de la nouvelle charte des anciens combattants, on versera un montant global de 250 000 \$ dans les cas de décès en service survenus après le 1 avril 2006. Ce montant à payer sera indexé le 1 janvier de chaque année. Aux fins de notre estimation des coûts, nous avons utilisé le nombre réel de décès et le nombre estimé de décès à venir au cours de chaque année avant d'appliquer le montant global, incluant l'indexation. Alors que la valeur des prestations de décès d'ACC dans les cas de décès survenus avant le 1 avril 2006 était basée sur une retraite de survivant plutôt que d'être un montant forfaitaire, nous avons utilisé la valeur du montant forfaitaire comme étant représentative de la valeur approximative des prestations d'avant le 1 avril 2006. Cette hypothèse simplifiée n'influence aucunement nos estimations des coûts d'un point de vue matériel.

- Indemnité de perte de revenus

En vertu de la nouvelle charte des anciens combattants, on prévoit qu'une indemnité de perte de revenus peut être versée aux survivants admissibles et à leurs personnes à charge. On ne peut identifier les coûts de ce programme séparément de l'indemnité de perte de revenus offerte aux anciens combattants invalides, de sorte qu'on les a intégrés de façon implicite aux coûts des autres indemnités d'ACC dans la section suivante.

On considère que tous les décès de membres des FC survenus en Afghanistan représentent un coût incrémentiel aux fins de notre estimation. Une estimation plus détaillée pourrait ne pas tenir compte des coûts prévus attribuables aux décès qui ne sont pas survenus en service. Cependant, une telle mesure n'aurait aucun impact matériel sur les résultats de cette étude.

Prestations d'invalidité et de soins de santé

Prestation d'invalidité en vertu de la LPRFC

Un membre des FC libéré pour des raisons médicales peut avoir droit à une prestation d'invalidité en vertu de la LPRFC, dans la mesure où son état médical répond à la définition d'invalidité en vertu de la LPRFC. Cependant, la prestation d'invalidité en vertu de cette loi vient compenser le régime d'Assurance invalidité prolongée (AIP) du Régime d'assurance-revenu militaire (RARM). Par conséquent, plutôt que d'évaluer cette indemnité séparément, on a inclus les coûts d'invalidité en vertu de la LRRFC dans les coûts du régime d'AIP du RARM comme on le mentionne plus loin dans ce rapport.

Prestations d'ACC

Les prestations d'ACC comprennent les prestations d'invalidité, ainsi que l'accès à plusieurs prestations et primes de santé, de réadaptation et de nature financière. On a apporté des changements profonds au programme d'ACC et ceux-ci sont entrés en vigueur le 1 avril 2006. Puisqu'il peut prendre un temps énorme entre le moment où survient un événement et celui où un état médical ou une invalidité se manifeste, on complètera la majorité des demandes de prestations en rapport avec des événements survenus lors de la guerre en Afghanistan en vertu des dispositions du nouveau programme d'ACC. Par conséquent, aux fins de notre estimation, nous avons fait appel aux dispositions de la nouvelle charte des anciens combattants afin de déterminer le coût de toutes les

réclamations relatives à la guerre en Afghanistan. Cette hypothèse simplifiée n'aura aucun impact matériel sur l'estimation de nos coûts.

Deux éléments essentiels doivent être déterminés dans le but d'évaluer les prestations d'ACC. La première concerne la fréquence des réclamations. Par exemple, au cours d'une année donnée d'opérations militaires en Afghanistan, nous devons estimer le nombre de réclamations qu'on pourrait recevoir. Le deuxième élément essentiel de l'évaluation des coûts consiste à déterminer la valeur actuelle des réclamations qui donneront éventuellement lieu au versement d'un montant. On aborde plus en détail ces deux éléments essentiels ci-dessous.

■ **Fréquence des réclamations**

La fréquence des réclamations est particulièrement difficile à estimer. Comme on l'a déjà mentionné, il peut prendre un temps énorme entre le moment où survient un événement et celui où un état médical ou une invalidité se manifeste en rapport avec cet événement. Par conséquent, les réclamations dont on a fait état jusqu'à présent en rapport avec le conflit en Afghanistan ne représentent qu'une mince proportion du nombre total de réclamations qu'on peut s'attendre à recevoir au cours des années à venir.

Un élément essentiel de notre hypothèse sur la fréquence des réclamations repose sur l'hypothèse relative à la distribution des réclamations que le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a élaborée aux fins de son *Rapport actuariel sur les futurs avantages pour les anciens combattants* en date du 31 mars 2008. Le modèle prévu de distribution des réclamations, si l'on se base sur le rapport du BSIF concernant le versement d'indemnités d'invalidité, est résumé dans le tableau ci-dessous. Ce tableau nous montre la proportion prévue de réclamations (indemnités d'invalidité et indemnités versées dans le cadre du Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC) et demandes d'indemnités pour traitement de soins de santé) qu'on accordera au cours des années à venir en rapport avec les événements survenus au cours de l'exercice financier 2008-2009.

Exercice financier de l'incident	Proportion des réclamations déclarées au cours des années à venir en rapport avec les événements de 2008-09
2008-2009	3,3 p. 100
2009-2010	11,7 p. 100
2010-2011	8,3 p. 100
2011-2012	6,7 p. 100
2012-2013	5,0 p. 100
2013-2014 à 2022-2023	19,0 p. 100
2023-2024 et après	46,0 p. 100
Tous	100,0 p. 100

Cette hypothèse sur la répartition des réclamations fut préparée par le BSIF d'après son analyse des réclamations d'ACC qu'on a présentées en rapport avec les événements des années précédentes et provenant des clients en temps de guerre et en temps de paix.

Comme on peut le constater en consultant ce tableau, à peine un tiers des réclamations attribuables aux événements de 2008-09 devraient être déclarées au cours des cinq prochaines années. Près de la moitié des réclamations touchant des événements de 2008-09 devraient être mises au jour dans plus de 15 ans.

Le nombre de réclamations déclarées par ACC au 31 août 2008 constitue une autre source d'information principale qui nous a permis de formuler notre hypothèse. À ce jour, les rapports d'ACC nous indiquent que 841 clients ont servi en Afghanistan seulement, alors que 683 ont servi en Afghanistan et dans le cadre d'autres missions pour les FC. Enfin, on a également fait appel aux rapports produits par le MDN, ce qui nous a procuré des renseignements additionnels quant au nombre de blessures subies en Afghanistan pour chacune des années.

Partant de la distribution des réclamations selon le BSIF dont on a parlé ci-dessus, ainsi que du nombre de clients ayant servi en Afghanistan dont on a informé ACC jusqu'à présent et du nombre de blessures déclarées par le MDN, nous en avons tiré une hypothèse en ce qui a trait au nombre de réclamations d'ACC attribuables au service en Afghanistan.

Il est à noter que le nombre de réclamations présenté à l'**annexe C** concerne les indemnités d'invalidité. Les cas concernant les autres prestations d'ACC n'apparaissent pas séparément, mais ceux-ci sont directement liés aux cas ayant fait l'objet de prestations d'invalidité (par exemple, si l'on se base sur la méthodologie du BSIF, on prend pour acquis que les cas de prestations en vertu du PAAC et les demandes d'indemnités pour traitement de soins de santé représentent 48 p. 100 et 50 p. 100 des indemnités versées pour invalidité respectivement).

Puisqu'on disposait de données limitées pour élaborer cette hypothèse et en raison du degré élevé d'incertitude en ce qui concerne le nombre réel de réclamations futures en rapport avec les événements actuels, on a fait appel à la méthodologie décrite ci-dessus pour notre estimation minimale. Dans le cas de notre estimation maximale, on a pris pour acquis que le nombre de réclamations allait être 50 p. 100 plus élevé que pour l'estimation minimale.

Enfin, on prend pour acquis toutes les réclamations découlant du service en Afghanistan représentent un coût incrémentiel.

- **Valeur actualisée des réclamations futures présentées à ACC**

Le deuxième élément essentiel consiste à évaluer la valeur actualisée des indemnités à venir que devra verser ACC en raison de maladies ou de blessures attribuables au service. À cette fin, nous nous sommes fiés sur les résultats d'une évaluation actuarielle réalisée par le BSIF sur les indemnités versées par ACC jusqu'en 2008. Dans son rapport, le BSIF détermine la valeur actualisée nette de toutes les indemnités qu'ACC prévoit verser dans l'avenir en raison d'événements qui se sont produits en service au cours de la présente année. Cette valeur actualisée nette est qualifiée de coûts des services gouvernementaux (CSG) dans le rapport d'évaluation du BSIF.

Le CSG représente la somme de la valeur actualisée (VA) actuarielle de toutes les indemnités d'ACC découlant des événements survenus au cours de l'année, et ce, peu importe le moment de la réclamation. Afin de calculer la VA, on procède à des hypothèses aux niveaux économique, démographique et autres. Les hypothèses économiques tiennent compte de l'intérêt, de l'inflation et de l'indexation de certaines indemnités. Quant aux hypothèses démographiques, on les élabore au sujet du nombre de nouveaux demandeurs de prestation d'invalidité, de demandeurs d'indemnité en vertu du PAAC et de nouveaux demandeurs en vertu de chacun des autres programmes. Il est à noter que les cas de syndrome de stress post-traumatique ne constituent pas une hypothèse explicite, alors que ceux-ci sont plutôt implicites dans le cadre de l'hypothèse sur le nombre global d'invalidités. On élabore également d'autres hypothèses démographiques, comme le taux de mortalité, l'état civil, etc. Les faits saillants des principales hypothèses économiques qu'utilise le BSIF pour procéder à son évaluation sont présentés à l'**annexe C**.

Le rapport du BSIF nous permet de déduire que la VA moyenne par nouveau client d'ACC s'élève à 131 000 \$ dans le cas des événements survenus au cours de l'EF 2008-09. On déduit cette valeur en faisant appel au CSG déclaré par le BSIF pour les événements de l'EF 2008-09, ce montant étant divisé par le nombre total de nouveaux clients d'ACC qui devraient s'ajouter en raison des événements de 2008-09 (c'est-à-dire un CSG de 393 millions de dollars divisé par 3 000 nouveaux participants, d'après l'hypothèse du BSIF). Il est à noter qu'on a ajouté une proportion de 20 p. 100 pour tenir compte des coûts d'administration des réclamations²² dont on ne tient pas compte dans les estimations du BSIF, ce qui nous donne une VA de 157 000 \$ par réclamation attribuable au service pendant l'année 2008-09. On a utilisé ce montant pour notre estimation minimale.

²² Alors que les coûts de fonctionnement d'ACC sont supérieurs à 20 p. 100, ceux-ci comprendraient des coûts fixes et des coûts variables. Nous avons utilisé une proportion approximative de 20 p. 100 en ce qui concerne les coûts variables aux fins de l'administration de ces demandes additionnelles de prestations.

Pour l'estimation maximale, nous avons pris pour acquis que la gravité et le montant des réclamations attribuables au service en Afghanistan serait de 30 p. 100 plus élevé que pour la moyenne des clients d'ACC. De plus, nous avons ajusté l'inflation en général et en ce qui concerne les soins de santé afin de faire appel à une hypothèse basée sur une tendance plus conservatrice en ayant recours aux résultats de l'analyse de sensibilité qu'on retrouve au tableau 6 du rapport d'évaluation du BSIF. On a utilisée la VA présumée de 225 000 \$ qui en a résulté par nouveau client d'ACC ayant servi en Afghanistan au cours de l'exercice 2008-09 pour notre estimation maximale.

On a utilisé ces coûts pour l'EF 2008-09. Les coûts des autres années qu'on retrouve dans notre étude proviennent de l'estimation de 2008-09 qu'on a ajustée à partir d'un taux annuel de 3 p. 100 pour les années antérieures et subséquentes.

Régime d'assurance-revenu militaire (RARM)

La principale indemnité versée par l'employeur en vertu du RARM qui pourrait subir les contrecoups d'une invalidité survenue en service est le programme d'Assurance invalidité prolongée (AIP). En vertu de ce programme, un membre libéré des FC peut être admissible à une indemnité équivalant à 75 p. 100 du salaire, moins certaines déductions, dans la mesure où il répond à la définition d'invalidité en vertu du régime d'AIP du RARM. Il est à noter qu'alors que les membres contribuent au coût de ce programme, on prend pour acquis, aux fins de notre estimation, que tout coût additionnel attribuable à des invalidités subies en service serait assumé par l'employeur. Comme c'est le cas des indemnités d'ACC, la fréquence des réclamations et la VA des coûts du programme représentent les deux principales hypothèses nécessaires afin de pouvoir calculer les coûts de ce programme.

• Fréquence des réclamations

On dispose de peu de données permettant d'estimer le nombre réel de réclamations d'AIP dans le cadre du RARM pouvant être attribuables au conflit en Afghanistan. Il peut exister un délai de plusieurs mois à plusieurs années entre le moment où survient une blessure et celui où un membre des FC est libéré (on n'avise l'assureur qu'environ 6 mois avant de libérer celui-ci). De plus, certaines réclamations attribuables aux événements actuels peuvent se manifester seulement dans plusieurs années.

Financière Manuvie (l'assureur du RARM) a précisé qu'au cours des deux dernières années, on a dénombré 78 réclamations d'AIP qu'on peut attribuer au service en Afghanistan. De plus, nous comprenons que les libérations pour des raisons médicales et les réclamations d'AIP devraient augmenter substantiellement cette année comparativement aux années précédentes, mais on ne dispose d'aucune information sur l'ampleur de cette augmentation qui pourrait être attribuable aux opérations en Afghanistan.

Malheureusement, l'absence de données, ainsi que le délai possible au niveau des réclamations, font en sorte qu'il est difficile d'élaborer une hypothèse solide quant au nombre des réclamations d'AIP pouvant être liées au service en Afghanistan. Néanmoins, d'après l'information disponible et les tendances relatives aux réclamations auxquelles on peut généralement s'attendre dans le cadre du programme d'AIP, nous avons élaboré une hypothèse sur les cas d'AIP en établissant une plage relativement vaste entre nos estimations minimale et maximale afin de tenir compte de l'incertitude entourant le nombre de réclamations.

Aux fins de notre estimation minimale, nous avons pris pour acquis que le nombre de réclamations d'AIP dans le cadre du RARM qui sont attribuables au service en Afghanistan équivaut à 10 p. 100 du nombre de réclamations provenant d'ACC pour l'estimation minimale et 25 p. 100 en ce qui concerne l'estimation maximale.

- **Valeur actualisée des réclamations**

On a estimé la valeur actualisée des réclamations d'AIP (soit la valeur des versements futurs d'indemnités pour AIP pour les réclamations déjà présentées et les réclamations à venir) en faisant appel aux mêmes méthodes et hypothèses que l'assureur a utilisées afin de déterminer une réserve actuarielle d'AIP pour une nouvelle réclamation. Cependant, on a ajusté les montants des réserves afin de ne pas tenir compte de l'impact de toute déduction pour invalidité en vertu de la LPRFC, de sorte que la valeur qui en résulte représente la valeur combinée des indemnités pour invalidité en vertu de la LPRFS et pour AIP en vertu du RARM. On a également ajusté les montants des réserves pour éliminer l'impact des déductions en vertu de la Loi sur les pensions, puisqu'elles ne s'appliquent plus dans le cas des nouvelles réclamations.

On n'a pas évalué les autres indemnités versées par l'employeur en vertu du RARM (tel le régime d'assurance mutilation par accident), puisqu'elles n'ont, sur le plan matériel, aucun impact sur les résultats de cette estimation des coûts.

Temps perdu pour cause d'invalidité

En plus du versement d'AIP assuré en vertu du régime d'AIP du RARM, un certain coût peut être associé à la perte de temps avant la libération. L'assureur chargé du RARM a précisé qu'il faut en moyenne près de deux ans entre la date d'un événement et la date de libération véritable des FC. Une partie de ce temps représente ainsi une perte de temps avant que n'ait lieu la libération des FC. Aucune information n'était disponible en ce qui concerne la perte possible de temps rémunéré. Nous avons pris pour acquis qu'en moyenne, le temps rémunéré perdu équivaut à 6 mois de salaire dans le cas de notre estimation minimale et à 18 mois de salaire en ce qui concerne notre estimation maximale. Nous avons augmenté ces montants de 25 p. 100 pour tenir compte de la pension, des bénéfices, ainsi que des autres coûts salariaux.

Il existe d'autres événements qui pourraient entraîner une perte de temps rémunéré, mais pas nécessairement dans un cas de libération pour des raisons médicales, par exemple, si un membre blessé devait se rétablir et reprendre le service actif. Cependant, on ne disposait d'aucune information nous permettant de tenir compte de ces pertes de temps possibles dans notre estimation. L'impact n'a probablement aucune influence sur les résultats de cette étude.

Régime de soins de santé de la fonction publique

Les membres libérés des FC peuvent être admissibles à une indemnité en vertu du Régime de soins de santé de la fonction publique (RSSFP). Dans la mesure où les frais médicaux des membres libérés sont supérieurs à la moyenne, parce qu'ils ont servi en Afghanistan, on devrait également tenir compte de

ces coûts ajoutés en tant que coûts additionnels pour l'État. En raison des limites de temps et de l'absence de données, on n'a pas évalué ces coûts aux fins de la présente estimation.

Autres coûts non évalués

De plus, les coûts suivants n'ont fait l'objet d'aucune évaluation :

- Les coûts structureaux, comme les coûts de rapatriement ou les coûts de recrutement et de formation des nouveaux membres des Forces canadiennes (ce qui n'entre pas dans le cadre de la présente étude).
- Les frais médicaux incrémentiels avant la libération des Forces canadiennes (données insuffisantes).

Annexe A

Indemnités versées au moment d'un décès

On peut voir, dans ce tableau, une description et les coûts des indemnités versées dans les cas de décès attribuables au service. Seules les indemnités considérées comme étant réelles ont été incluses dans ce tableau. Les descriptions des autres indemnités versées sont présentées dans le tableau à la fin de cette annexe.

Loi	Indemnité
Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes	<ul style="list-style-type: none">▪ Prestation supplémentaire de décès (PSD)<ul style="list-style-type: none">– Pour les décès en service et autres des membres et des réservistes.<ul style="list-style-type: none">▫ 2 fois le salaire arrondi à 250 \$ près.
Prestation de survivant en vertu de la Loi sur les pensions; pour les décès survenus avant le 1 avril 2006	<ul style="list-style-type: none">▪ Montant fixe pour le survivant et pour les enfants, versé jusqu'à la date où le membre décédé aurait atteint l'âge de 65 ans.▪ Équivaut à 75 p. 100 de la pension d'invalidité de classe 1.▪ Montant de rente de survivant en 2007:<ul style="list-style-type: none">– Survivant : 1 665 \$/mois– Un enfant : 577 \$/mois– Deux enfants : 999 \$ mois– Chaque enfant additionnel : 333 \$/mois▪ Basé sur le salaire indexé/sur l'IPC <p><i>Remarque : La valeur de la prestation de décès en vertu de la Nouvelle charte des anciens combattants décrite ci-dessous reposait sur une valeur approximative de la prestation avant le 1 avril 2006.</i></p>

Loi	Indemnité
Loi sur les mesures de réinsertion et d'indemnisation des militaires et vétérans des Forces canadiennes (Nouvelle charte des anciens combattants); pour les décès survenus après le 31 mars 2006	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prestation de décès <ul style="list-style-type: none"> – Lors d'un décès subit (moins de 30 jours après s'être blessé) des membres et des réservistes pendant le service. <ul style="list-style-type: none"> ▫ Montant de 250 000 \$ au 1 avril 2006, indexé à tous les 1 janvier. ▪ Prestation pour perte de revenus (PPR) <ul style="list-style-type: none"> – Peut être versée au survivant et aux enfants admissibles. – Ce montant équivaut à 75 p. 100 du revenu fictif du membre décédé, moins le montant versé au survivant à partir de sources prescrites (Loi sur la pension, LPRFC, RPC, etc.). – Ce montant est versé jusqu'à la date où le membre décédé aurait atteint l'âge de 65 ans. – S'il n'y a pas de survivant, mais uniquement des orphelins : <ul style="list-style-type: none"> ▫ 40 p. 100 de la PPR décrite ci-dessus <p><i>Remarque : On a évalué la PPR en tenant compte de la prestation pour invalidité.</i></p>

Prestations payables en cas d'invalidité

Ce tableau renferme une description, ainsi que les coûts et les prestations versées dans les cas d'invalidité survenue en service. Seuls les avantages matériels sont inclus dans ce tableau. Les descriptions des autres prestations d'invalidité versées sont présentées dans le tableau suivant celui-ci.

Loi	Indemnité
<p>Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prestation d'invalidité <ul style="list-style-type: none"> – Avant le 1 avril 2007: <ul style="list-style-type: none"> ▫ Moins de 10 années de service : remboursement des contributions ou allocation de cessation d'emploi en espèces. ▫ 10 années de service ou plus : pension immédiate – Après le 31 mars 2007 <ul style="list-style-type: none"> ▫ Moins de 2 années de service : remboursement des contributions ▫ Au moins 2 mais moins de 10 années de service : au choix du membre : <ol style="list-style-type: none"> 1) pension différée; ou 2) valeur de transfert si le membre a moins de 50 ans ▫ 10 années de service ou plus : pension immédiate <ul style="list-style-type: none"> - La pension immédiate est une pension non réduite versée immédiatement. - Le montant annuel équivaut à 2 p. 100 de la moyenne la plus élevée des gains annuels ouvrant droit à pension.
<p><i>Remarque : Évalué de façon implicite à partir de l'AIP du RARM (décrite ci-dessous).</i></p>	
<p>Nouvelle charte des anciens combattants <i>Remarque : Aux fins de ce rapport, on considère que les prestations sont versées en vertu de la Nouvelle charte des anciens combattants.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour les invalidités survenues après le 31 mars 2008 : ▪ Prime d'invalidité <ul style="list-style-type: none"> – Pour blessure subie en service ou subie ailleurs mais aggravée pendant le service. – Fraction de l'invalidité mesurée en cinquièmes. – Prime additionnelle pour la perte ou la perte d'usage d'un organe ou d'un membre faisant partie d'une paire. ▪ Équivaut à 250 000 \$ x p. 100 d'invalidité moins les primes d'invalidité déjà versées. ▪ Prestations pour soins de santé <ul style="list-style-type: none"> – Les membres invalides encore en service doivent avoir droit aux prestations de soins de santé offertes dans la gamme de soins jusqu'à ce qu'ils soient libérés. – Les membres libérés sont admissibles dans la mesure où ils ne sont pas disponibles en vertu d'autres programmes. <ol style="list-style-type: none"> 1) Autres services achetés dans le domaine de la santé <ul style="list-style-type: none"> - 14 programmes de choix, incluant des médicaments d'ordonnance 2) Soins de longue durée <ul style="list-style-type: none"> - Soins intermédiaires ou soins chroniques à contrat ou dans des installations communautaires ou à l'Hôpital Sainte-Anne. 3) Programme pour l'autonomie des anciens combattants <ul style="list-style-type: none"> - Programme de soins à domicile - Fonds pour l'entretien des terrains, l'entretien ménager, les soins personnels, etc.

Loi	Indemnité
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conseils financiers <ul style="list-style-type: none"> – Montant forfaitaire ne dépassant pas 500\$ ▪ Prestation pour perte de revenus temporaire et prolongée <ul style="list-style-type: none"> – Peut être versée à l'ancien combattant invalide lorsqu'on détermine qu'il a besoin de réadaptation. – Le montant versé équivaut à 75 p. 100 du revenu fictif de l'ancien combattant invalide moins le revenu de sources prescrites (Loi sur les pensions, LPRFC, RPC, etc.). – Ce montant est versé jusqu'à la première de la date de réadaptation complète ou annulée ou jusqu'à la date où l'ancien combattant invalide atteint l'âge de 65 ans. ▪ Prestation de retraite supplémentaire <ul style="list-style-type: none"> – 2 p. 100 des prestations complémentaires pour perte de revenus ▪ Allocation pour déficience permanente <ul style="list-style-type: none"> – Montant versé dans les cas de problèmes de santé physique ou mentale qui donnent lieu à une altération permanente ou grave pour laquelle on a approuvé les services de réadaptation et pour laquelle l'ancien combattant a reçu une prestation d'invalidité. – Le montant de la prestation repose sur trois niveaux. – Le montant est versé jusqu'au décès ou jusqu'à ce que prenne fin la déficience grave. ▪ Prestation de soutien du revenu des Forces canadiennes <ul style="list-style-type: none"> – Montant versé aux anciens combattants, aux survivants et aux orphelins à faible revenu ▪ Le montant mensuel de base en 2007 s'élevait à 1 227 \$. ▪ Réadaptation en soins de santé <ul style="list-style-type: none"> – Réadaptation médicale et psychosociale. – Pour les clients dont l'état résulte du service. – Toutes les dépenses raisonnables sont remboursées pour une durée maximale d'un an. ▪ Réadaptation professionnelle <ul style="list-style-type: none"> – Pour les clients dont l'état résulte du service. – Ce programme aide les clients à identifier et à atteindre leurs buts professionnels. – Toutes les dépenses raisonnables sont remboursées pour une durée maximale d'un an.
AIP DU RARM	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 75 p. 100 des gains avant que ne survienne l'invalidité <ul style="list-style-type: none"> – Prestation versée à compter de la date de libération médicale jusqu'à l'âge de 65 ans dans la mesure où l'individu répond à la définition d'invalidité en vertu du régime (celui-ci doit être totalement invalide pour avoir droit aux paiements durant plus de 24 mois). <p><i>Remarque : Les prestations d'invalidité en vertu de la LPRFC sont déduites de l'AIP en vertu du RARM. On les a implicitement évaluées dans le cadre de l'AIP du RARM en ne tenant pas compte de la compensation.</i></p>

Annexe B

Exclusions de l'estimation des coûts

Loi/programme	Prestation
Loi sur les mesures de réinsertion et d'indemnisation des militaires et vétérans des Forces canadiennes (Nouvelle charte des anciens combattants)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Indemnité pour vêtements ▪ Prestation pour détention ▪ Aide aux frais de funérailles et d'inhumation
Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prestation de survivant ▪ Indemnité de départ, congés inutilisés ▪ Frais de déménagement ▪ Indemnité pour perte d'indemnités opérationnelles
Loi sur l'aide en matière d'éducation aux enfants des anciens combattants décédés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aide à l'éducation pour les enfants à charge survivants
SF en vertu du RARM	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Régime d'assurance pour mutilation par accident ▪ Régime d'assurance des officiers généraux (RAOG et RAOG de rés.) ▪ Régime d'assurance vie retraite pour les militaires (RAVRM) ▪ Prestations de soins de santé ▪ Toute couverture défrayée par le membre

Annexe C

Principales hypothèses

Forces déployées par le passé et prévisions

Exercice financier	Exposition ¹
2001-02	3 000
2002-03	5 600
2003-04	2 000
2004-05	900
2005-06	2 300
2006-07	2 500
2007-08	2 500
2008-09	2 750
2009-10	2 750
2010-11	2 750

¹ Exposition historique et prévue des forces déployées d'après le Bureau du directeur parlementaire du budget

Dans le cas des prestations à verser au moment du décès

Salaires moyen en 2007-08	52 000 \$ (d'après l'information fournie par le MDN)
Augmentation de salaire annuelle	3 p. 100 par année
Nombre de décès depuis le début du conflit	Selon ce que déclare le MDN
Taux de mortalité prévu	1,4 p. 100 par année (d'après notre expérience récente)
Augmentation annuelle des montants forfaitaires des prestations de décès payables en vertu de la Nouvelle charte des anciens combattants	3 p. 100 par année
Frais d'administration	5 p. 100 qu'on ajoute au coût de toutes les prestations de décès

Dans le cas des prestations à verser pour invalidité

▪ Prestations d'ACC

Certaines des estimations de coûts effectuées dans ce rapport reposent sur les méthodes et les hypothèses qu'utilise le BSIF aux fins de son *Rapport actuariel sur les futurs avantages pour les anciens combattants* en date du 31 mars 2008.

Voici d'ailleurs une description très détaillée des hypothèses économiques qu'a utilisées le BSIF afin de déterminer le coût des services gouvernementaux (CSG) des prestations versées aux anciens combattants :

Hypothèses économiques

Taux ultimes (soit à partir de l'exercice financier 2014)	Intérêts	4,05 p. 100
	IPC	2,00 p. 100
	Salaires	2,90 p. 100
	Tendance au niveau des soins de santé*	3,50 p. 100

* Incluant l'utilisation

▪ AIP en vertu du RARM

Ces hypothèses sont celles qu'utilise Manuvie afin de calculer les réserves mathématiques en vue d'une nouvelle réglementation approuvée.

- Coût moyen par réclamation en 2007-2008 : 143 000 \$ (à l'exception de la compensation du RPC/Q)

On a extrapolé ces coûts pour les autres années en utilisant un taux d'ajustement de 3 p. 100 par année.

Hypothèses variables aux fins des estimations minimales et maximales

Fréquence des réclamations (en p. 100 de l'exposition)				
	Estimation minimale		Estimation maximale	
	AIP du RARM	Prestation d'ACC	AIP du RARM	Prestation d'ACC
Exercice financier				
2001-02	3,0 p. 100	30,0 p. 100	11,3 p. 100	45,0 p. 100
2002-03	2,0 p. 100	20,0 p. 100	7,5 p. 100	30,0 p. 100
2003-04	2,0 p. 100	20,0 p. 100	7,5 p. 100	30,0 p. 100
2004-05	2,0 p. 100	20,0 p. 100	7,5 p. 100	30,0 p. 100
2005-06	3,5 p. 100	35,0 p. 100	13,1 p. 100	53,0 p. 100
2006-07	3,5 p. 100	35,0 p. 100	13,1 p. 100	53,0 p. 100
2007-08	3,5 p. 100	35,0 p. 100	13,1 p. 100	53,0 p. 100
2008-09	3,5 p. 100	35,0 p. 100	13,1 p. 100	53,0 p. 100
2009-10	3,5 p. 100	35,0 p. 100	13,1 p. 100	53,0 p. 100
2010-11	3,5 p. 100	35,0 p. 100	13,1 p. 100	53,0 p. 100
Autres hypothèses				
	Estimation minimale		Estimation maximale	
	AIP du RARM	Prestation d'ACC	AIP du RARM	Prestation d'ACC
Gravité des réclamations	Aucun ajustement	Aucun ajustement	+20 p. 100	+30 p. 100
Hypothèses économiques	Aucun ajustement	Aucun ajustement	Compris dans le 20 p. 100 ci-dessus	IPC +1 p. 100 Tendance au niveau des soins de santé +2 p. 100
Durée des réclamations	Temps perdu : Estimation minimale		-	6 mois
	Estimation maximale		-	18 mois

Annexe II : Dépenses en immobilisations, dépréciation des biens et comptabilité d'exercice

Les dépenses d'immobilisations consacrées à la mission en Afghanistan tournent autour de quelques éléments importants, dont :

- les achats d'équipement neuf pour la mission;
- les nouveaux achats et dépenses pour les déploiements sur le théâtre (besoins opérationnels non planifiés - BONP);
- l'amélioration perfectionnement (sur le terrain ou ailleurs) de l'équipement;
- les barèmes de dépréciation applicables aux stocks actuels et nouveaux; et
- le remplacement de l'équipement désuet.

Le MDN a récemment adopté la méthode de comptabilité d'exercice aux fins de la dépréciation et de la reconnaissance des dépenses. En vertu d'un tel système, les biens font l'objet d'une dépréciation linéaire tout au long de leur durée de vie²³. (Cependant, une majorité des biens sont encore soumis à la comptabilité de caisse.). On peut se poser la question à savoir si la dépréciation linéaire convient à toutes les catégories de biens et s'il était plus prudent d'allouer l'équipement entre les différents modèles, en fonction de la valeur utile nette réelle du bien. Un des principaux défis de la dépréciation et de la répartition des dépenses pendant la durée de vie du bien consiste à reconnaître la différence entre le déploiement et l'utilisation en temps de paix, ainsi que le déploiement en temps de guerre ou lors de missions dans les différentes parties du globe, incluant lors des opérations domestiques qui se déroulent au Canada.

Lors de l'élaboration d'un modèle raisonnable dans le but d'expliquer correctement le barème de dépréciation utile d'une catégorie de biens en particulier, on doit tenir compte du rythme accru et soutenu des activités et de l'utilisation de l'équipement dans les conditions réelles qui règnent sur le théâtre et qui entraîneront fort probablement une usure plus importante, davantage de réparations et de dépenses, ainsi qu'une conclusion accélérée de la vie utile du bien. Dans un tel scénario, une des caractéristiques les plus difficiles à prédire concerne la durée de vie utile nette d'un bien dans des conditions opérationnelles quelconques. À cette fin, il devient possible de définir généralement une enquête des facteurs qui influencent la durée de vie utile nette d'un bien en faisant appel aux données suivantes :

- le coût d'achat total du bien, incluant les pièces de rechange et les dépenses d'entretien qu'on a allouées en vertu d'un budget d'immobilisations et non du budget d'E&E;
- la durée de vie du bien, telle que précisée par le fabricant, en fonction de ses repères d'utilisation, soit le nombre total de kilomètres parcourus des biens, comme les voitures et les camions, le nombre d'heures de vol d'un aéronef, etc. (dans les cas d'équipements comme les chars d'assaut, le repère d'utilisation serait un modèle à plusieurs facteurs impliquant des repères individuels, comme le nombre d'obus tirés, le nombre de kilomètres parcourus, le nombre de révisions qu'a subies le moteur, etc.);
- l'utilisation réelle des biens dans des conditions en temps réel et d'après les repères prescrits;
- la probabilité que le bien tombe en désuétude en raison des leçons tirées lors de la mission, d'un changement de doctrine ou d'une révolution au niveau des affaires entourant les systèmes d'armes (par exemple, le remplacement des bombes à gravitation par des munitions guidées avec précision peut réduire considérablement l'utilité relative de ces bombes, entraînant ainsi une dépréciation accélérée, soit une radiation complète de tout le stock; et
- l'amélioration ou la restauration des véhicules, indiquée au moyen des paramètres de repère réels. Par exemple, si on a réparé et révisé un véhicule dans le cadre d'un programme, comme une modernisation en milieu de vie, le nombre réel d'unités de repère ajoutées au bien s'ajouterait également à la durée de vie utile nette de ce bien.

²³ Puisé dans le document intitulé *Manuel des coûts standard annuel du MDN de 2007-2008*, ministère de la Défense nationale, A-FN-007-000/AG-001

Par conséquent, en plus de préciser au bilan le coût de dépréciation d'un bien comme s'il s'agissait purement d'un montant quelconque, on pourrait conserver une entrée additionnelle représentant la durée de vie nette du bien en fonction de son *repère d'utilisation*. Dans le cas d'un moteur à réaction, il pourrait s'agir du nombre total d'heures de vol; dans le cas d'un camion, du nombre total de kilomètres parcourus; et, dans le cas d'un radar, du nombre total d'heures de fonctionnement, et ainsi de suite. Enfin, il est plus facile d'expliquer cette notion en ayant recours à un exemple.

Supposons qu'au cours de l'exercice financier 2000-01, on a acheté un camion au coût de 20 000 \$ dont la durée de vie promise par le fabricant s'élevait à 300 000 kilomètres (km). Supposons également que le taux d'utilisation de ce bien en temps de paix s'élève à 20 000 km par année. Ainsi, les kilomètres représentent le repère d'utilisation dans ce cas-ci.

1. **Scénario A** : Scénario excluant tout déploiement en temps de guerre.

En vertu de ce scénario, on parcourra avec le bien près de 20 000 km par année en moyenne, ce qui nous donnera une durée de conservation nette de 15 ans. D'après la recommandation du fabricant qui consiste dans une durée de conservation utile de 300 000 km, on devra remplacer ce bien après 15 ans. Cependant, si celui-ci fait l'objet d'une utilisation irrégulière, sa date de péremption pourra varier, tout dépendant du type d'utilisation. Si on parcourt en moyenne 30 000 km par année avec ce camion, sa dépréciation sera accélérée, de sorte que le camion atteindra la fin de sa vie après 10 ans, soit en 2010. On se retrouvera ainsi avec 300 000 km disponibles sur le bilan en 2000, alors que la durée de vie utile nette en 2010 équivaldra à zéro kilomètre.

2. **Scénario B** : Scénario d'un déploiement en temps de guerre ou dans le cadre d'une mission au cours de

l'exercice financier 2005, pour ensuite utiliser le bien et parcourir environ 20 000 km par année en temps de paix. En vertu d'un tel scénario, la durée de vie utile nette du bien se trouve réduite d'environ $20\,000 \times 5 = 100\,000$ km, ce qui nous laisse au bilan 200 000 km de durée de vie utile nette pour le camion.

Compte tenu de l'intensité d'un déploiement en temps de guerre et du scénario, on peut calculer l'utilisation réelle du bien à partir des registres quotidiens. En prenant pour acquis qu'on a utilisé le camion pour parcourir 100 000 km en moyenne par année, le camion atteindra la fin de sa durée de vie utile après $200\,000/100\,000$, soit 2 ans, ce qui signifie en 2007. On devra alors probablement faire l'achat de nouveaux camions de rechange en 2007.

Nota : Les dépenses encourues pour le carburant, l'entretien, la lubrification, etc., entreront dans le cadre du budget ordinaire d'exploitation et d'entretien et on les reconnaîtra avec raison comme étant des dépenses.

Le 10 mars 2005, Donald Rumsfeld, secrétaire à la Défense, témoignait devant le Comité des services armés de la Chambre à l'effet que « *l'équipement militaire américain, comme les chars, les hélicoptères et les véhicules de combat Bradley s'usaient entre deux et six fois plus rapidement qu'en temps de paix, forçant ainsi le Pentagone à demander une somme de 12 milliards de \$ pour réparer les équipements dans le cadre d'un budget supplémentaire d'urgence pour l'exercice 2005.* » Il s'agit là d'une des références les plus directes à la dépréciation accélérée attribuable au déploiement des immobilisations en temps de guerre. »²⁴

3. **Scénario C (remise à l'état initial)** : Scénario d'un déploiement en temps de guerre ou dans le cadre d'une mission au cours de l'exercice financier 2005, après avoir utilisé le bien en temps de paix au rythme d'environ 20 000 km par année. De plus, à la fin de la première année de déploiement (soit en 2006), le véhicule a subi des dommages attribuables à la guerre (tel un tir ennemi, une mine, un tir d'armes légères, etc.), exigeant ainsi des réparations et une révision en profondeur, incluant des dépenses additionnelles attribuables au remplacement d'équipement endommagé, comme des sièges, des fenêtres, la consolidation du châssis, le remplacement du moteur, etc. Ces dépenses entreraient probablement dans le cadre du budget d'E et E. Cependant, grâce aux réparations et à l'entretien, on est parvenu à rétablir presque complètement la durée de vie utile du véhicule à près de 280 000 km, alors qu'elle était de 200 000 km avant son déploiement antérieur. Par conséquent, on devra

²⁴ <http://www.washingtonpost.com/wp-dyn/articles/A25751-2005Mar10.html>

puiser dans le compte des dépenses d'immobilisations, plutôt que dans le compte d'E et E, en plus de mettre à jour la durée de vie utile nette sur le bilan.

4. **Scénario D (amélioration)** : Scénario d'un déploiement en temps de guerre ou dans le cadre d'une mission au cours de l'exercice financier 2005, après avoir utilisé le bien en temps de paix au rythme d'environ 20 000 km par année. De plus, à la fin de la première année de déploiement (soit en 2006), le véhicule a subi des dommages attribuables à la guerre (tel un tir ennemi, une mine, un tir d'armes légères, etc.), exigeant ainsi des réparations et une révision en profondeur, incluant des dépenses additionnelles attribuables au remplacement d'équipement endommagé, comme des sièges, des fenêtres, la consolidation du châssis, le remplacement du moteur, etc. Ces dépenses entreraient probablement dans le cadre du budget d'E et E. Cependant, grâce aux réparations et à l'entretien, on est parvenu, non seulement, à rétablir la durée de vie utile du véhicule, mais également à doter celui-ci d'un moteur plus récent et plus efficace, ainsi que d'autres équipements qui ont permis de prolonger la durée de vie utile du véhicule au-delà des 300 000 km prescrits par le fabricant pour atteindre près de 400 000 km, alors qu'elle était de 200 000 km avant son déploiement antérieur. Par conséquent, on devra puiser dans le compte des dépenses en immobilisations, plutôt que dans le compte d'E et E, en plus de mettre à jour la durée de vie utile nette sur le bilan. Il s'agit là d'une version du cas de remise à l'état initial.
5. **Scénario E (radiation)** : Scénario d'un déploiement en temps de guerre ou dans le cadre d'une mission au cours de l'exercice financier 2005, après avoir utilisé le bien en temps de paix au rythme d'environ 20 000 km par année. De plus, à la fin de la première année de déploiement (soit en 2006), le véhicule a subi de graves dommages attribuables à la guerre, entraînant ainsi une radiation totale sans possibilité de récupération. Par conséquent, on devra faire état d'une radiation sur le bilan et procéder également une mise à jour de la durée de vie utile du bien qu'on a radié.
6. **Scénario F (désuétude)** : Prenons pour acquis qu'on a utilisé le bien en temps de paix au rythme d'environ 20 000 km par année. En 2006, on considéra que le véhicule était totalement désuet en raison d'une révolution dans les méthodes de guerre. Par conséquent, on doit prendre pour acquis qu'on remplace les camions par des véhicules blindés de transport des troupes. Pour ce faire, on devra procéder à une radiation complète sur les bilans, en plus de radier la durée de vie utile nette du bien. De plus, tout nouvel équipement (comme les véhicules blindés de transport des troupes) acheté et faisant immédiatement l'objet d'un déploiement au combat sera soumis au même plan accéléré d'amortissement.

Par conséquent, il est évident qu'un tel plan d'amortissement contribue grandement à prédire le coût incrémentiel net du bien attribuable à la guerre pour les raisons suivantes :

- l'utilisation accrue entraînera une reconnaissance accélérée des dépenses; et
- on assistera aussi plus rapidement à la fin de la durée de vie des biens, ce qui aidera à prédire les coûts des achats futurs afin de remplacer ceux-ci, même s'ils ne font l'objet d'aucune rotation alors qu'ils sont déployés.

Ce modèle convient à tout genre de bien dans le cas où l'on tient correctement les registres au sujet de la durée de vie utile moyenne et de la durée de vie résiduelle nette de chacun des biens. L'amortissement net de cet équipement devient alors facile à résumer à partir de l'équation linéaire suivante :

$$\hat{y} = Ax_1 + Bx_2 + Cx_3 + Dx_4 + \varepsilon$$

Où... \hat{y} représente l'amortissement comptable annuel net du bien en particulier,
 x_1 représente la durée de vie résiduelle annuelle nette du bien,
 x_2 représente le coût de remise à l'état initial/amélioration du bien,
 x_3 représente le montant de radiation net du bien,
 x_4 représente le facteur de désuétude net du bien, et
 ε représente la marge d'erreur.

Les valeurs des coefficients A, B, C et D nous révèlent l'effet annuel net des quatre variables qui concernent l'amortissement respectivement.

Lorsqu'on les résume et qu'on en calcule la moyenne pour un parc entier de biens d'un même type, les variables de cette équation sont indiqués dans les registres sur l'utilisation des biens en tant que tels. Dans un tel scénario impliquant une régression à la grandeur de la flotte, cette équation se réduit à :

$$\hat{y} = Ax_1 + Dx_4 + \varepsilon$$

Où... \hat{y} représente l'amortissement annuel net moyen du bien en particulier,
 x_1 représente la durée de vie résiduelle annuelle nette de la flotte en tenant compte des biens actuels, des remises à l'état initial, des améliorations, des radiations, ainsi que des nouvelles acquisitions au cours de cette période comptable,
 x_4 représente le facteur de désuétude net du bien, et
 ε représente la marge d'erreur.

Il s'agit là d'un modèle très complet, puisqu'il permet de tenir compte de toutes les questions en matière de comptabilité d'exercice. Il est important de tenir compte des remises à l'état initial, des améliorations, des radiations et des cas de désuétude dans le compte des immobilisations, puisqu'on obtiendra ainsi des chiffres reflétant bien mieux la réalité, sans compter que le MDN et le Parlement pourront ainsi mieux comprendre les dépenses d'immobilisations à venir, alors qu'on redistribuera l'amortissement sur la durée de vie utile résiduelle nette du bien. *Autrement, il en résultera une exagération du budget d'exploitation et d'entretien, et une sous-déclaration du budget destiné aux immobilisations, sans compter qu'il sera également très difficile de prévoir et de justifier le délai de remplacement d'un bien si on ne dispose pas d'un tel modèle.* Plusieurs déductions sont possibles au niveau des avantages et des inconvénients d'une telle méthode.

